

Eidg. Justiz- und Polizeidepartement
EJPD
Bundeshaus West
3003 Bern

30. August 2007

**Prise de position sur le projet de rapport de l'Office fédéral de la justice du 29 juin 2007
« Violence des jeunes. Ampleur, causes et mesures envisageables »**

Madame, Monsieur,

La Conférence Suisse des Déléguées à l'Égalité (CSDE) salue la volonté du Département fédéral de justice et police (DFJP) de contribuer à lutter contre la violence des jeunes au travers d'une démarche coordonnée. Du point de vue de la CSDE, le rapport « Violence des jeunes. Ampleur, causes et mesures envisageables », mis en consultation par le DFJP, est cependant problématique à plusieurs égards.

1. Ampleur et causes de la violence des jeunes

La CSDE demande que la première partie du rapport, qui vise à décrire la violence juvénile, prenne davantage en considération la **réalité sexuée de ce phénomène** en incluant, par exemple, des données sur le sexe des victimes de violences, aux côtés des statistiques concernant les auteur·e·s de violence (p. 11).

A la lecture du tableau recensant les jugements pénaux des mineurs (p. 11), on constate que les jeunes hommes sont bien plus souvent condamnés pour des actes de violence que les jeunes femmes (p. 10). Le rapport relève que la question de savoir pourquoi, selon les statistiques officielles, la plupart des infractions restent commises par des jeunes de sexe masculin demeure controversée (p. 14). Parmi les raisons énumérées dans le rapport figurent « les différences biologiques »¹, « l'éducation différente donnée aux garçons et aux filles » et « la persistance de structures patriarcales » (p. 14).

Dans la section consacrée au chiffre noir de la criminalité, le rapport mentionne une enquête réalisée en 1997 auprès de 20'000 jeunes hommes questionnés sur les infractions qu'ils avaient commises ou subies (p. 12). Sans vouloir remettre en question la scientificité de cette étude, il convient de relever qu'elle n'a été menée qu'auprès de la moitié masculine de la po-

¹ Les programmes universitaires en Etudes genre mettent en évidence la façon dont les différences entre les sexes sont en grande partie socialement construites. La question de savoir quelles sont les différences qui peuvent réellement être attribuables au « biologique » est hautement controversée sur le plan scientifique.

pulation. Par ailleurs, cette enquête a été menée en milieu militaire (institution masculine par excellence) un contexte qui, précisément en matière de violence masculine, n'est pas sans poser problème. Enfin, cette étude date d'il y a dix ans. Les constats statistiques qui peuvent être faits sur cette base devraient être relativisés dans le rapport.

La mention dans le rapport de l'Office fédéral de la justice (OFJ) de la thèse selon laquelle « au fur et à mesure des progrès de l'émancipation, la criminalité des femmes s'aligne toujours plus sur celle des hommes » (p. 14) appelle deux remarques :

D'une part, il convient de préciser que la criminalité des femmes est encore très loin d'être aussi fréquente que celle des hommes. La plupart du temps, celles-ci sont bien plutôt victimes de violences ou témoins de celles-ci².

D'autre part, la thèse selon laquelle la criminalité des femmes augmente au fur et à mesure des progrès de l'émancipation laisse penser que la lutte contre la violence passerait par un retour des femmes derrière leurs fourneaux, alors que les « désavantages sociaux » sont mentionnés en page 14 du rapport parmi les facteurs susceptibles de favoriser les actes de violence. La persistance de structures patriarcales, brièvement évoquée à cette page, encourage la violence, y compris chez les jeunes hommes. Le lien entre la socialisation des garçons suivant un modèle de masculinité traditionnel et la violence sexuelle, par exemple, n'est plus à démontrer³.

En outre, les expériences de violence faites par les enfants et les adolescents ont une influence sur leur propre propension à recourir à la violence. **La violence domestique, en particulier, favorise les comportements violents chez les jeunes hommes**⁴.

A la lumière de ces considérations, la CSDE souhaite que la **liste des causes** de la violence des jeunes qui figure à la page 14 du rapport, ainsi que le résumé correspondant figurant en page 3, soient complétés de manière à inclure :

- la **violence domestique** (phénomène dont la gravité est minimisée par l'expression utilisée en p. 14 : « constantes *disputes* entre les parents »)
- la socialisation différenciée et, en particulier, **la construction de l'identité masculine traditionnelle** (les jeunes hommes qui montrent une vulnérabilité sont qualifiés de « petites natures » par leurs pairs)
- la persistance de **structures patriarcales**

Au vu des études susmentionnées, la CSDE considère, en effet, que ce dernier facteur explicatif devrait être davantage mis en avant. Il en va de même des « **désavantages sociaux** » qui,

² Voir, parmi d'autres: M. KILLIAS/M. SIMONIN/J. DE PUY (2005), "Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan", Stämpfli.

³ Voir, parmi d'autres: A. HOLTHUIZEN (2007), „Sexuelle Gewalt unter Kinder und Jugendlichen in der Schweiz und deren Prävention. Situationsanalyse im Auftrag von Kinderschutz Schweiz und der Schweizerischen Kriminalprävention“, skppsc, p. 36; FACHSTELLE FÜR DIE GLEICHSTELLUNG STADT ZÜRICH, FRAUENKLINIK MATERNITÉ, STADTSPITAL TRIEMLI ZÜRICH, VEREIN INSELHOF TRIEMLI, ZÜRICH (Ed.) (2007), „Häusliche Gewalt erkennen und richtig reagieren. Handbuch für Medizin, Pflege und Beratung“, Huber, p. 23, ainsi que les références citées.

⁴ Voir, parmi d'autres: C. PFEIFFER/P. WETZLES/ D. ENZMANN (1999), „Innerfamiliäre Gewalt gegen Kinder und Jugendliche und ihre Auswirkungen“, Kriminologisches Forschungsinstitut Niedersachsen e. V., p. 39.

bien plus que la nationalité des auteurs, sont à l'origine de comportements violents. Les enfants de parents immigrés avec un faible niveau de formation et une position professionnelle basse portent, en effet, un fardeau plus lourd que les enfants de migrants qui se trouvent dans une position sociale privilégiée. **En proposant le renvoi des étrangers délinquants comme première mesure immédiate pour lutter contre la violence des jeunes, le rapport donne l'impression que la nationalité est le principal facteur expliquant les violences, au lieu de mettre l'accent sur les conditions socio-économiques. Le rapport encourage ainsi les sentiments xénophobes, y compris chez les jeunes et, dès lors, la violence contre laquelle il entend pourtant lutter.**

2. Mesures contre la violence des jeunes

Alors que le rapport relève qu'il ne sera « possible de contrer efficacement la violence des jeunes qu'en combinant des mesures répressives et des mesures préventives » (p. 17), les mesures qu'il propose (pp. 33-44) sont de nature uniquement répressive. Afin de justifier cette limitation, l'Office fédéral de la justice explique que le travail de prévention dans les écoles échappe dans une large mesure à l'influence de la Confédération, l'instruction publique étant du ressort des cantons. Il est intéressant de relever que l'OFJ envisage néanmoins de collaborer avec les autorités scolaires cantonales et la Conférence des directeurs de l'instruction publique dans le but d'améliorer la coordination entre les procédures pénales, l'exécution des peines et les procédures relevant du droit des étrangers.

La CSDE estime qu'il est du devoir de la Confédération de soutenir la **promotion des compétences éducatives des parents** de façon systématique en Suisse⁵. Toutes les familles, y compris celles ayant des conditions de vie difficiles (dues en particulier au fait que les parents disposent d'un niveau de formation peu élevé, d'un revenu familial modeste, sont touchés par le chômage ou se trouvent dans une situation de logement précaire) doivent pouvoir bénéficier d'un soutien (programmes de formation, organisation de réunions de parents sur la thématique de la violence, thérapies familiales)⁶. En effet, il ne suffit pas de mettre en avant la responsabilité des parents. Encore faut-il que ceux-ci bénéficient d'un soutien accru.

Au vu des causes de la violence énumérées dans le rapport, la CSDE préconise en outre que les bureaux de l'égalité soient davantage soutenus dans leur travail de **remise en question des rôles traditionnels** et de **mise en évidence de la réalité sexuée de la violence**. Dans le domaine scolaire et lors du travail avec les jeunes, les représentations sociales de la masculinité devraient être abordées et discutées avec les enfants et les jeunes.

Enfin, une mesure répressive – du ressort de l'OFJ – qui n'est pas envisagée dans le rapport, serait l'**adoption d'une norme pénale contre le sexisme**. Le sexisme étant une forme de violence qui entraîne souvent des actes de violences physiques, comme le montrent diverses études⁷, la CSDE trouverait important que l'OFJ ajoute dans son catalogue de mesures

⁵ A noter que l'éducation figure parmi les principes directeurs du nouveau droit pénal des mineurs : voir l'art 2 DPMIn (principes), ainsi que les arts. 12 DPMIn (surveillance) et 13 DPMIn (assistance personnelle), mentionnés aux pages 19 et 20 du rapport.

⁶ D'autres mesures sont présentées dans une étude publiée par la Commission fédérale des étrangers: M. EISNER/D. RIBEAUD/S. BITTEL (2006), « Prévention de la violence chez les jeunes. Voies vers une politique de prévention fondée sur l'évidence scientifique ».

⁷ Voir, par exemple: YODANIS C. L. (2004), "Gender Inequality, Violence against Women and Fear", in: Journal of Interpersonal Violence, vol. 19, pp. 655-675. Déjà en 1990, le Prof. HENNER ERTEL attirait l'attention sur l'effet abrutissant de la

l'adoption d'une disposition qui permettrait de combattre les comportements dénigrants pour un sexe dans la rue ou dans les médias et la publicité, par exemple.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter aux présentes observations, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

La Conférence suisse des déléguées à l'égalité
La Présidente 2007/2008

Dr. iur. Kathrin Arioli
Cheffe
Fachstelle für Gleichberechtigungsfragen du Canton de Zürich